



Objet : Décision relative au subventionnement des repas dans les Restaurants d'Entreprise « Orange » pour les salariés des périmètres sociaux (CSEE) adhérant à la restauration mutualisée

Prise d'effet : 1^{er} aout 2022

Liste de diffusion : DDR, CTNR, CNR.

Pour tenir compte de l'inflation sur les denrées alimentaires, le Comité National Restauration (CNR) a décidé de revaloriser les subventions des salariés des CSEE adhérant à la Restauration Mutualisée au 1^{er} aout 2022 de 10 centimes.

Les modalités de mise en œuvre et les définitions pour les restaurants Orange sont données ci-après :

Subvention « Orange »

C'est l'aide au repas dont bénéficie les salariés des CSEE adhérant à la Restauration mutualisée. Le montant de l'admission est intégralement remboursé.

Subvention Orange Majoré :

Une subvention est attribuée au salarié des périmètres sociaux déléguant (CSEE) dont le salaire Global de Base (SGB) annuel brut est supérieur à 37.000 euros. Elle correspond à une remise de 30 cts d'euros sur le montant des denrées et à la prise en charge intégrale de l'admission*

Subvention Majoré Plus (+) :

Une majoration additionnelle de subvention de 1€ est attribuée au salarié dont le salaire Global de Base (SGB) annuel brut est inférieur ou égale à 37.000 euros. Elle correspond à une remise totale de 1€30 sur le montant des denrées et à la prise en charge intégrale de l'admission*.

Salaire Global de base annuel : ce montant correspond à 12 fois la valeur mensuelle du SGB au 31 décembre de l'année précédente. Il est donné pour une activité à temps plein. Le SGB mensuel est composé du salaire de base pour les salariés de droit privé et du traitement indiciaire, du complément Orange et des éventuels avantages monétaires pour les fonctionnaires.

Salarié en temps partiel :

Pour un salarié en temps partiel, le montant annuel du SGB est proratisé en fonction de la quotité de temps partiel payée au 31 décembre de l'année précédente.

Bruno DUBU

Directeur Délégué de la Restauration

Cyrille LAFAGE

Président du Comité National Restauration